



## **Lettre d'information n°2- 2016**

Bonjour, le bulletin d'automne nous permet de vous informer de nos activités, et de partager quelques réflexions.

### **Événements organisés par l'ABPN:**

#### **30 avril 2016 : observation des orchidées à la Miotte**



**Orchis bouc** ayant échappé à la fauche de la pelouse le long des remparts.

#### **21 mai 2016 : sortie à Chèvremont**

Cette sortie a permis d'observer :

Ornithogale en ombelle, Listère ovale, Orchis militaire, Hybride d'orchis militaire et d'orchis pourpre, Orchis militaire, Hybride d'orchis militaire et pourpre, Orchis bouffon (morio), Ophrys bourdon, Orchis bouffon, ainsi que :



Orchis grenouille



Bermudienne (*sisyrinchium montanum*) famille des iris  
Tétragonolobe siliquieux (jaune) famille des légumineuses

Plus d'informations sur :

<http://www.estrepublikain.fr/territoire-de-belfort/2016/05/22/sortie-decouverte-sur-les-orchidees-organisee-par-l-association-belfortaine-de-protection-de-la-nature>

Photos 6 : orchis militaire ; 7 et 8 : listère ovale ; 12, 13 et 16 : ophrys bourdon



## **Lettre d'information n°2- 2016**

### **22 mai 2016 : fête de la nature au Malsaucy**

Présentation de nos activités (ABPN et FNE90) aux visiteurs de la maison de l'environnement et animation d'activités pédagogiques à destination des enfants .



### **4 juin 2016 : journée citoyenne avec la ville de Belfort**

Avec les habitants du quartier des Forges de Belfort, nous sommes intervenu pour arracher des plantes envahissantes (renouée du japon) le long de la Savoureuse.





## Association Belfortaine de Protection de la Nature

18 rue de Brasse, 90000 Belfort

<http://www.abpn90.fr/>

### Lettre d'information n°2- 2016

#### **4 juin 2016 : sortie nature à Bourogne**

retrouvez les observations sur le site de l'Est Républicain

<http://www.estrepublicain.fr/territoire-de-belfort/2016/06/06/sortie-decouverte-des-orchidees-organisee-par-l-association-belfortaine-de-protection-de-la-nature>



#### **9 Juillet 2016 : sortie nature à Bessoncourt**





## **Lettre d'information n°2- 2016**

### **10 juillet 2016 : intervention robiniers à la miotte**

Par une journée très ensoleillée, les bénévoles de l'ABPN se sont retrouvés à la Miotte pour couper les robiniers et ainsi éviter le recouvrement de la pelouse pour laisser la place à la flore et en particulier aux orchidées.



Une pause bien méritée pour se rafraîchir sous le regard des mantes religieuses.

### **26 Septembre 2016 : à la découverte des petits fruits**



Plus d'informations sur :

<http://www.estrepublicain.fr/edition-belfort-hericourt-montbeliard/2016/09/26/sortie-a-la-decouverte-des-petits-fruits-organisee-par-l-association-belfortaine-de-protection-de-la-nature>



## Lettre d'information n°2- 2016

### Les prochaines actions de l'ABPN :

Judi 17 Novembre 2016 : au Bar Atteint, 25 r Savoureuse, 90000 BELFORT : 12h00

**Table ronde dédiée aux associations qui agissent en faveur de l'environnement.**

Judi 17 Novembre 2016, 20h30 à la CCI de Belfort.

Accident nucléaire : conséquences à long terme

Conférence organisée par la CCI de Belfort, les ingénieurs INSA, ...

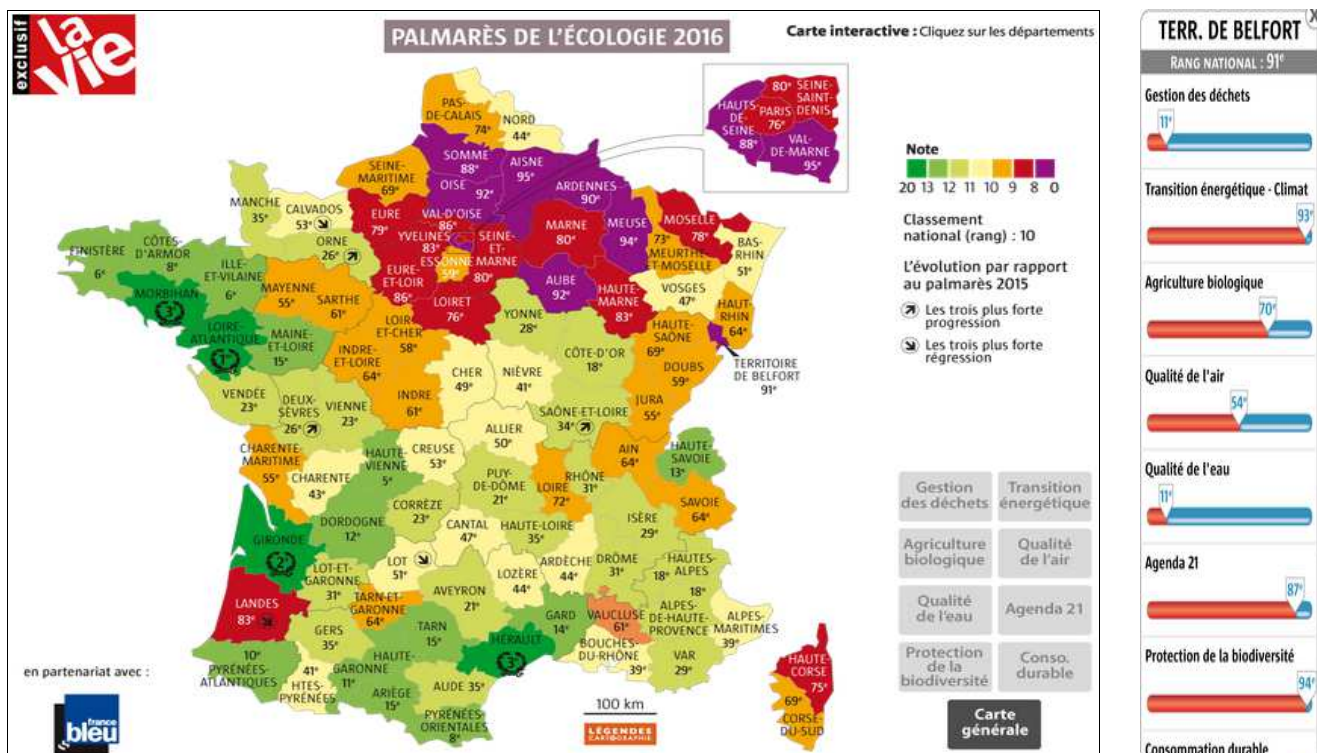
### Revue de presse

11 mai 2016 ; Est Républicain , **La Miotte** : Les orchidées ont été fauchées le long du rempart, avec l'herbe (fauche des orchis boucs)

6 avril 2016 ; **Pollution** : La fédération de pêche a sorti hier les poissons empoisonnés par des produits toxiques dans le canal des Forges, « 100 % des poissons sont morts »

### Brèves :

Le palmarès de l'environnement 2016 édité par le magazine LA VIE classe le Territoire en 91ème place sur 95. Pour rappel nous étions 77ème l'année précédente.



[http://www.lavie.fr/actualite/ecologie/palmares-ecologie-2016/palmares-de-l-ecologie-2016-en-france-24-10-2016-77166\\_855.php](http://www.lavie.fr/actualite/ecologie/palmares-ecologie-2016/palmares-de-l-ecologie-2016-en-france-24-10-2016-77166_855.php)



## Lettre d'information n°2- 2016

### Dossiers environnements :

#### Carrière de Lepuix Gy

Deux articles font une description très réaliste de la carrière, l'un de l'Est Républicain le 19 juillet 2016 et l'autre de l'Obs le 1er Septembre 2016 .

L'EST RÉPUBLICAIN | MARDI 19 JUILLET 2016

## BELFORT

**Environnement** Le préfet autorisera-t-il l'extension de la carrière de Lepuix, située en zone Natura 2000 ?

### « Massacre à ciel ouvert »



■ Le cratère du Mont Jean passerait à 48 hectares et le sommet deviendrait stérile : à la place de la forêt, des remblais. Incompatible avec le tourisme vert et la qualité des paysages en zone Natura 2000, nécessaires au Réseau des Grands Sites de France. Ph. CR

Pour plus d'informations, demander nous l'article complet.

et <http://pleinfeusurbelfort.blogs.nouvelobs.com/archive/2016/09/01/faire-carriere-a-lepuix-gy-589988.html>

#### La lande du mont Ménard

##### Description du site du conseil départemental :

La lande du Mont Ménard se trouve sur le territoire de la commune d'Auxelles-Haut, dans le département du Territoire-de-Belfort et la région naturelle du piémont vosgien.

Le site présente un point de vue exceptionnel. D'autre part, il est lui-même un élément remarquable dans le paysage majoritairement fermé.

On trouve sur le site une pelouse acidiphile. Cette formation est dominée par les espèces comme la nard raide, le gaillet des rochers, l'agrostide capillaire, le fenouil des Alpes. Elle occupe la plus grande partie de la zone pâturée, le plus souvent en mosaïque avec la lande à genêt, vers laquelle elle dérive lorsque la pression de pâturage diminue. Le développement de cette



© CG90  
Espace naturel sensible - mont menard bis



## Lettre d'information n°2- 2016

lande, dominée par les genêts, induit une baisse de la richesse floristique, notamment une régression des espèces héliophiles de la pelouse. Ce groupement présente cependant un certain intérêt, notamment par la présence de l'orobanche du genêt.

Les milieux de landes et pelouses acidiphiles sont très peu répandus en Franche-Comté, région très majoritairement calcaire. Ils sont potentiellement présents dans sa partie Nord, constituée par l'extrémité méridionale du massif cristallin des Vosges.

### Prévision de gestion :

Un point régulier est fait avec les services du Conseil Départemental pour continuer de préserver cet espace ouvert et qui doit conserver sa vocation agricole.

Malgré les efforts continus de nos braves bûcherons bénévoles, de nos agriculteurs avec moutons et vaches, nous constatons une extension envahissante des bruyères et une reprise des genêts. C'est très joli quand c'est en fleur, mais ces essences empêchent la pousse d'herbes et de graminées. Nous avons donc à trouver la solution. Le broyage prévu se fera mais il faudra peut-être utiliser la technique du brûlis. Obtenir l'autorisation préfectorale de faire du feu va être difficile!

### Décisions après réunion du 20 Septembre 2016:

Participants : Chantal Bergdoll (maire Auxelles-Haut), Alexandre Peltier (adjoint), Arnaud Ziegler (conseiller municipal), Fabien Dubocage (CD), Laurent Sarrazin (CD), Sandrine Gouat (agricultrice), Bernard Marconot (ex conservateur bénévole CEN lande Mont Ménard).

Les brûlis n'étaient qu'une « petite hypothèse » et ne sont plus envisagés ;

- F Dubocage précise que les éléments de gestion sont toujours réalisés sur des zones tests qui sont ensuite évaluées ;
- S'il n'y a plus suffisamment de graminées, il ne pourra plus y avoir d'entretien par pâturages des moutons ;
- B Marconot exprime le manque de vision globale du site (histoire minière, nature du site, appréhension de la biodiversité) ainsi que la non cohérence dans le temps de la gestion du site depuis 1992 (gestion ASVAA-ABPN en 1992 prenant bien en compte la biodiversité), gestion interne conseil municipal ensuite avec broyage et destruction des haies mises en place en 1992 ; gestion en tant qu'ENS par le CD et la commune, en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels (gestion à nouveau satisfaisante), puis abandon du partenariat avec le CEN ;
- BM demande pourquoi la gestion prévoyant un pâturage par parcelles limitées avec enclos n'a pas eu lieu cette année, les moutons étant dispersés sur l'ensemble de la lande ;
- réponse : il y a eu cette année une panne dans l'alimentation des points d'eau dans chaque parcelle, d'où l'abandon des enclos; Il faudra réparer cette alimentation en eau.
- Observation du site par BM les jours précédents : 3 zones se distinguent,
  - partie basse, avec arbres, graminées, quelques genêts, quelques callunes (aucune sous les arbres), zone diversifiée et équilibrée,
  - partie médiane : le genêt reprend, c'est le point important à traiter,
  - partie haute : la callune domine, c'est probablement une des conséquences de l'élimination de tous les arbres dans cette zone ;
- Laurent Sarrazin explique qu'une opération de broyage de callune est programmée pour le lendemain (déjà décidée) ; sur une superficie de 20 ares répartie entre plusieurs zones tests;
- Proposition des présents : ne plus couper les arbres dans la partie haute, laisser des sorbiers se développer.



## Association Belfortaine de Protection de la Nature

18 rue de Brasse, 90000 Belfort

<http://www.abpn90.fr/>

### Lettre d'information n°2- 2016

#### Gestion des haies :

Ci après, rappel de l'arrêté n° 200612142274 de la Préfecture du territoire de Belfort,

Article 2 : Sur l'ensemble du département du Territoire de Belfort, en dehors des propriétés attenantes aux habitations, il est interdit d'effectuer des travaux de coupe rase ou de défrichage des haies pendant la période allant du 1er mars au 15 août inclus.

Article 3 : Sur l'ensemble du département du Territoire de Belfort, l'utilisation des désherbants chimiques dans les haies est interdite toute l'année.

Article 4 :

- La haie est un petit groupe d'arbustes et d'arbres, de longueur et de hauteur variables, de largeur faible (inférieure à 30 m) enclavée dans des prairies, champs ou vignes.
- La haie peut être accolée à un élément fixe, linéaire du paysage (voie de communication, chemin, voie ferrée ou cours d'eau).
- Les formations ligneuses situées le long des voies rurales et communales et les ourlets forestiers situés en dehors des terrains soumis au régime forestier sont considérés comme haies au sens de cet article.

Article 5 : Des dérogations peuvent être accordées, après avis des parties concernées, par le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la forêt pour permettre la réalisation de travaux publics ou privés. La demande motivée devra être dressée au moins un mois avant le début des travaux.

Article 6 : Toutes les infractions au présent arrêté seront sanctionnées conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment par celles prévues aux articles R 411-15 et R 415-1 (contravention de 4ème classe).

#### Autre :

Lors du prochain numéro, les débats sur l'aménagement du lit de la savoureuse seront développés.

*Cher(e)s adhérent(e)s, cette place est la votre, transmettez moi des articles, des brèves que vous souhaitez partager - [patrick.roz2006@orange.fr](mailto:patrick.roz2006@orange.fr)*

**Association Belfortaine de Protection de la Nature**

18 rue de Brasse, 90000 Belfort

Téléphone : 03 84 22 69 51

<http://www.abpn90.fr/> [abpn90@orange.fr](mailto:abpn90@orange.fr)